

La gazette des délégués CFDT Carrefour



## Après le smic, les NAO ??



### Etapes après étapes la CFDT se fait entendre

#### Décision du 1er avril 2010

- Demande de réouverture des négociations avec en préambule l'abandon de toute prime liée à l'absentéisme.

- rechercher des convergences avec les organisations syndicales représentatives afin de parler d'une seule voix face à la direction et d'agir de concert.

- Alerter les clients et les médias sur la situation sociale et l'emploi des salariés Carrefour.

- Inviter les salariés à montrer leur colère en faisant du mois d'avril un mois "Négatif". En fonction de la situation sociale de leur magasin, lancer dès aujourd'hui des arrêts de travail locaux ou des actions "pacifiques" comme venir travailler habillé tout en noir.

- En cas de refus de réouverture des négociations la CFDT appelle ses sections à un arrêt de travail le 17 avril 2010.

- Si ces actions ne suffisent pas, en fonction des réponses et de la mobilisation, à agir de nouveau le 30 avril, jour important pour le chiffre d'affaire.

- d'être présent le 4 mai à l'assemblée générale des actionnaires Carrefour.

- rechercher des convergences au niveau de l'Europe pour un mouvement

**“... Demande de réouverture des négociations avec en préambule l'abandon de toute prime liée à l'absentéisme”**

**L'objectif de la CFDT est en bonne voie**

L'action du 17 avril pour la réouverture des négociations, là où les salariés, à l'appel des sections CFDT se sont mobilisés, a été un succès.

Nous avons touché notre cible ne serais-ce que par l'écho médiatique très favorable qui amplifie cette action.

L'entreprise ne pouvait rester sans réagir et une première avancée a été obtenue.

**“...l'abandon de toute prime liée à l'absentéisme”**

Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse, nous avons à ce jour l'assurance que l'entreprise retirera sa proposition d'une prime d'absentéisme.

Cette première étape franchie passons à la suivante...

**“...réouverture des négociations”**

Nous avons pris contact avec la direction, afin d'étudier les possibilités de réouverture des négociations.

Cette réouverture peut avoir lieu courant mai, l'agenda de vacances scolaire ne favorisant pas les rendez-vous au mois d'avril.

L'entreprise avant toute décision définitive souhaite entendre ce que nous avons à lui dire.

Une délégation CFDT sera donc reçue le 28 avril par la Di-

*Monsieur,  
Suite à votre demande, nous acceptons de vous recevoir le 28 avril 2010, afin de faire un tour de table sur les sujets que vous avez évoqués, en vue d'une éventuelle réouverture des négociations annuelles obligatoires.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.*

*Jean Luc  
MASSET*

*Directeur des  
Ressources Humaines Carrefour hypermarchés*

rection des relations Humaines et sociales.

Bien entendu cela ne nous assure pas que les négociations seront ré-ouvertes mais nous en prenons le chemin.

**“...nos objectifs pour aboutir à un accord”**

Cette deuxième étape franchie il conviendra d'obtenir de nouvelles propositions de la direction afin d'améliorer les propositions initiales.

Vous avez pu lire dans le dernier hyper les objectifs sur lesquels nous souhaitons obtenir des avancées.

La CFDT mettra l'accent sur les points qui ont la faveur des salariés “amélioration du pouvoir d'achat quelque soit sa forme et amélioration des conditions de travail”.

Mais ceci est une autre histoire et nous déciderons étape après étape de notre position définitive.

**“...à agir de nouveau le 30 avril, jour important pour le chiffre d'affaire” .**

L'entreprise doit clairement exprimer sa volonté de réouverture des négociation afin de trouver un accord avant que nous suspendions nos actions.

En fonction des événements qui se dérouleront avant la fin du mois la CFDT prendra sa décision de maintenir ou non l'action du 30 avril.

Nous serons attentif aux gestes de la direction, aux demandes des salariés et aux positions des autres organisations syndicales.

Nous invitons donc nos sections à rester mobilisées.

**C'est à une action pour obtenir plus d'avantages sociaux et non seulement pour protester que nous vous appelons.**

Le conflit prendra fin quand l'entreprise aura répondu à vos demandes. Rendez-vous le 30 avril ou plus tard !

**La balle est dans le camp de l'entreprise, à elle de prendre les décisions positives pour éviter les conflits.**





## Carrefour : les salariés disent la souffrance



Une quarantaine de personnes, le tiers environ de l'effectif, a débrayé, hier, à Carrefour Saint-Serge, à Angers.

Samedi, le débrayage lancé par la CFTD et la CGT a été peu suivi. Mais les revendications sont bien là.

« Il y a un ras-le-bol général. » Les salariés qui ont débrayé, samedi matin, dans les magasins Carrefour le disent. Mais peu d'entre eux ont osé suivre le mot d'ordre de la CGT et de la CFTD. À Angers, ils se sont retrouvés devant l'entrée du Carrefour Saint-Serge.

« Les salariés sont d'accord pour faire des efforts à un moment. Mais cela devient permanent », dénonce Annie Duchesne (CFTD). Dans la ligne de mire des syndicats : les salaires, les conditions de travail, les emplois. « Carrefour a perdu 5 000 emplois en un an, dit Serge Marais (CGT). L'équivalent de cinq « Conti », sans bruit. » Saint-Serge, selon la CGT, a perdu 37 postes. Les postes supprimés ? Tous ceux qui pouvaient permettre de reclasser des salariés usés par les TMS, affirment les syndicats. Les postes aux cabines d'essayage, les points info, « tous les services aux clients ». « Les personnes qui sont inaptes à un poste sont licenciées. » Or, « après vingt ans de caisse, on est cassé ». En cause aussi, les salaires. Une jeune femme brandit un bout de papier. En cinq ans, de mars 2005 à mars 2010, son salaire horaire a augmenté de 1,15 €...

Et enfin, cette prime collective d'absentéisme que la direction veut mettre en place. « Cela signifie qu'il vaudra mieux mourir que d'être malade... »

Ouest-France

## Carrefour : salariés en colère à Mondeville

lundi 19 avril 2010



Une partie du personnel de Carrefour Mondeville 2 a débrayé samedi matin.

A+ Une partie du personnel de l'hypermarché a débrayé samedi. Revendications : salaires et conditions de travail.

A- « Chez Carrefour, ça devient travailler plus pour gagner moins. » Comme une quarantaine de ses collègues de l'hypermarché de Mondeville 2, ce salarié a débrayé samedi. Soit « 80 % du personnel présent » à l'effectif ce matin-là, indique Nadine Tillaut, secrétaire du syndicat CFTD des services de Basse-Normandie et déléguée de ce magasin.

Lancé après l'échec des négociations salariales, le mouvement est national. D'un slogan scandé en chœur, le personnel, « en colère », résume le mot d'ordre : « Marre des bas salaires, marre de la galère. »

Élément déclencheur du débrayage : « La direction a proposé 1 % d'augmentation. Minable. Alors que Carrefour a dégagé des bénéfices », s'insurge un gréviste. « 1 % de rien, ça reste rien », rebondit un autre. Hors primes, leur salaire moyen oscille entre « 1 000 et 1 100 € ».

« On court toujours »

Après trente-sept ans de maison, Edwige « est toujours niveau un » dans la grille de salaires. À 34 ans, ce salarié du rayon fruits et légumes fait grève pour la première fois. Il gagne 1 200 € par mois : « On s'en sort parce qu'on est deux à travailler et qu'on n'a pas d'enfants. On hésite à avoir des enfants. »

Les conditions de travail constituent l'autre point d'achoppement. « En deux ans, le nombre de salariés est passé de 422 à 359 », critique Nadine Tillaut. « Les gens malades, en congés, ne sont plus remplacés. Il faut faire leur travail en plus du vôtre », décrit Monique, à deux ans de la retraite. « On est toujours en train de courir », décrit un boulanger-pâtissier. Qui, avec ses collègues, dénonce aussi le « matériel dans un état pitoyable, qui nous empêche de bosser ».

La CFTD demande la réouverture des négociations. Tout en estimant que le débrayage a été « peu suivi » en France et que l'enseigne est « aussi impactée » par la crise économique, le service communication de Carrefour indique que « la direction planche sur les différentes demandes des syndicats et reviendra rapidement vers les partenaires sociaux ».

Virginie JAMIN.

## L'Haÿ-les-Roses

### Opération escargot.....

Les salariés ont travaillés au ralenti ! Je ne te dis pas le bazar dans le magasin poubelle, tables mercure, palettes, tires palette, bennes cartons.....trainent dans le magasin à l'ouverture.

Le magasin à enfin ouvert ses portes à 9 heures 15 mais avec des rayons à moitié plein.

Less caissières ont travaillés à 1 article minute, attente importante en caisse... mais nous avons obtenu beaucoup de soutien et de signature de notre pétition de nos clients.

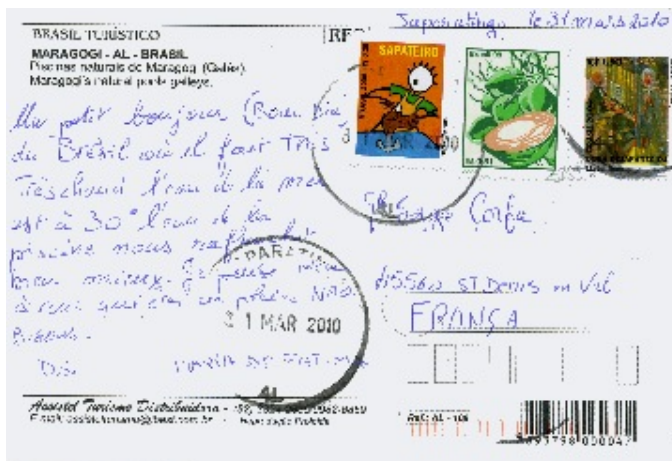
Notre Directeur Régional était en visite dans notre magasin, on lui a proposé de se joindre à nos revendications et de signer notre pétition. Il a sourit, mais n'a pas signé !!!

## Hérouville

Distribution de tracts par les élus CFTD et CGT au salariés et clients dès 5h du matin.







Au bord de la plage de Maragogi (Brésil)  
une déléguée CFDT ne nous oublie pas et  
"Je pense bien à vous qui êtes en pleine  
NAO " Et oui c'est aussi ça la vie !



C'est à l'appel de la CFDT que le magasin de Carrefour Beaucaire a organisé un débrayage de 2 heures, samedi matin, participant ainsi à un mouvement d'ampleur nationale.

Comme l'explique Michel Gay, délégué syndical : « Il s'agit de demander la réouverture des négociations salariales, concernant notamment la diminution des postes. A Beaucaire par exemple, nous sommes passés de 212 employés en 2009, à 186 aujourd'hui. Or, nous devons fournir le même travail ». Le syndicat prévient : « Si nous ne sommes pas entendus, il y aura une grève nationale le 30 avril, soutenue par FO, la CFDT et la CGT ».



### Un plan de rachat d'actions inopportun

**1,6 milliards jeté à la poubelle pour satisfaire les intérêts de Colony Capital et du Groupe Arnault, actionnaires Carrefour.**

**De l'argent pour eux, il y en a !**

*Ci-joint une analyse parue dans la presse spécialisée*

**Le nouveau plan de rachat d'actions de Carrefour sert avant tout l'intérêt financier de ses deux premiers actionnaires, Colony Capital et Groupe Arnault, qui détiennent de concert 15,7% du capital du groupe de distribution.**

Ce programme de rachat d'actions d'une durée d'un an concernera jusqu'à 6% des actions Carrefour et aura pour but de les annuler.

Ce type d'opération plaît généralement au marché. Elle permet en effet de soutenir les cours, en rendant les actions ponctuellement plus attractives en termes de ratio cours sur bénéfices, grâce à une hausse mécanique du bénéfice par action.

**L'intérêt est évident pour Colony Capital et Groupe Arnault. Elle stimulera le cours de Bourse de Carrefour, qui a perdu plus d'un quart de sa valeur depuis que le fonds d'investissement et la holding de Bernard Arnault sont entrés au capital en mars 2007. En outre, leur participation dans le groupe s'en trouvera mécaniquement augmentée.**

Mais l'intérêt du plan de rachat d'actions est plus discutable pour Carrefour lui-même. Le groupe se lance dans une opération beaucoup plus onéreuse qu'il y a quelques mois, l'action ayant bondi d'environ 70% depuis mars 2009. **Aux cours actuels, elle pourrait lui coûter près de 1,6 milliard d'euros.**

L'opération sera d'autant plus coûteuse pour Carrefour qu'elle sera en partie financée par de la dette. Les rachats d'actions pourraient absorber la quasi-totalité du free cash



**Le rachat d'action coûte 1,6 milliard d'euros**

**Les dividendes distribués en 2010 coûte 761 millions d'euros**

*La participation aux bénéfices représente 134 millions d'euros*

*Une participation de l'employeur de 2 euros pour le titre restaurant représenterait 30 millions euros*

*Une remise de 10% sur les achats ... rien !*

*De meilleurs conditions de travail... rien !*

*Une prime de 100 euros représente 7,6 millions d'euros*

flow attendu cette année, alors que le groupe a prévu de verser un dividende de 1,08 euro par action.

En somme, Carrefour s'apprête à remplacer du capital qui ne lui coûte presque rien par de la dette sur laquelle il paiera des intérêts. Il est à relever que le coût de cette dette pourrait augmenter avec la hausse attendue, à terme, des taux d'intérêt.

Ce programme de rachat d'actions est d'autant plus contestable que Carrefour devrait plutôt utiliser ses moyens financiers pour investir dans sa croissance. Le groupe suit depuis deux ans une politique d'investissement très prudente, notamment par rapport à ses grands concurrents dans certains pays émergents comme le Brésil. Ce faisant, il risque de se laisser distancer dans ces pays.

Même en France, Carrefour pourrait avoir à accroître ses investissements. C'est du moins l'avis de Credit Suisse, qui juge que la stratégie de reconquête de parts de marché du groupe nécessitera des efforts supplémentaires sur les prix cette année.

C'est d'autant plus vrai que les derniers chiffres publiés par le distributeur sont mitigés. Certes, sa performance au premier trimestre a été soutenue par les pays émergents et le passage des supermarchés sous enseigne Carrefour Market. Mais le groupe continue de souffrir en Europe, notamment en Belgique, et dans ses hypermarchés français.

La visibilité sur le succès à terme du redressement engagé par l'emblématique patron de Carrefour, Lars Olofsson, semble d'autant plus limitée que le groupe a reporté de juin à septembre la présentation de son plan de redressement pour les hypermarchés français, qui ont encore généré à eux seuls un cinquième des ventes au premier trimestre.

**Le programme de rachat d'actions de Carrefour pourrait certes soutenir le titre à court terme. Mais le groupe devrait consacrer ses moyens financiers à des projets plus créateurs de valeur.**

Ambroise Ecorcheville, Dow Jones Newswires

Le 4 mai 2010 à 10 h au Carrousel du Louvre Paris



## La situation "sociale" des actionnaires et des dirigeants, parlons en ?

*Ce que nous avons retenu à la lecture de l'avis de convocation*

### III - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 823 593 240,70 €  
Report à nouveau antérieur 2 484 587 493,74 €

soit **3 308 180 734,44 €**

recevrait l'affectation suivante :

Distribution d'un dividende 761 294 933,28 €  
Report à nouveau 2 546 885 801,16 €

Le montant du report à nouveau post affectation du résultat de l'exercice 2008 a été augmenté des dividendes 2008 non versés aux actions auto-détenues.

Le montant du dividende de 761 294 933,28 €, qui représente un dividende de 1,08 euro par action avant prélèvements sociaux, constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des actionnaires, sous réserve de l'option, par ces derniers, pour le prélèvement libératoire.

Il serait mis en paiement à compter du 12 mai 2010.

| Exercice | Dividende distribué | Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du C.G.I. |
|----------|---------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 2006     | 1,03 €              | 1,03 €                                                             |
| 2007     | 1,08 €              | 1,08 €                                                             |
| 2008     | 1,08 €              | 1,08 €                                                             |

**92 % du bénéfice de l'exercice 2009 est distribué aux actionnaires**

**2636 dirigeants bénéficient d'un plan d'options sur les actions de la société d'une durée de 7 ans sur un total de 7 434 725 options d'achat (soit 1,05 % du capital)**

**60 personnes bénéficient d'un plan de distribution d'actions gratuites portant sur 626 000 actions soit 0,009 % du capital. Ils peuvent exercer leur option pendant 10 ans.**

**Les bénéficiaires ont acquis 343 241 actions en 2009**

**0,5 % du capital en actions peut être attribué au profit des dirigeants à condition qu'ils les conservent 2 ans.**

**16 millions d'euros c'est la masse salariale des 12 cadres de Carrefour SA (en 2008 9 personnes se sont partagés 27 M€)**



La Société informe ses actionnaires qu'au 31 mars 2010 son capital est divisé en 704 902 716 actions auxquelles correspondent 814 083 403 droits de vote.

En soustrayant de ce chiffre les droits de vote qui ne peuvent être exercés, le nombre total de droits de vote ressort à 811 528 953.



Toutes ces informations (22 documents) sont mis à disposition sur le site

<http://www.carrefour.com/>

*Les salariés du groupe par l'intermédiaire des FCPE (PEG et PERCO) détiennent 1,05% du capital*

**Sur 13 résolutions proposées à l'assemblée générale plus de la moitié sont consacrées au "pouvoir d'achat" des dirigeants.**

**L'assemblée générale est invitée à approuver les dispositions prévues par le conseil d'administration à l'égard de Mr Lars Olofsson en cas de cessation de ses fonctions et en matière de retraite complémentaire.**

**D'autoriser le Conseil d'administration à consentir des options d'achat d'actions ou à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des dirigeants ou des mandataires sociaux.**

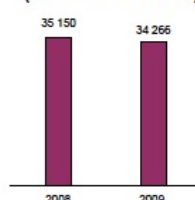
**Carrefour annonce un plan de rachat de ses actions à hauteur de 6% de son capital.**

**Objectif de réduction des des coûts opérationnels pour 2010 revu à la hausse, à 500 M€**

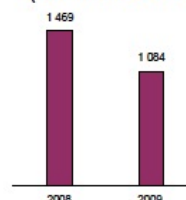
**Carrefour France n'est pas en faillite, comme on voudrait nous le faire croire, loin de là !!!**

**Si le Chiffre d'affaire 2009 est en baisse de 2,5%, les parts de marché progressent de 20% !**

Chiffre d'affaires  
(en millions d'euros)



Résultat opérationnel avant éléments non courants  
(en millions d'euros)



**Le Conseil d'Administration est composé de douze membres :**

**Amaury de Sèze**  
(Président),

**Jean-Martin Folz** (Vice-président),

**Anne-Claire Taittinger**,

**René Abate**,

**Bernard Arnault**,

**Sébastien Bazin**,

**Nicolas Bazire**,

**Jean-Laurent Bonnafé**,

**Thierry Breton**,

**René Brillet**,

**Charles Edelstenne**,

**José-Luis Leal Maldonado**

et

**Lars Olofsson**  
(depuis le 28 avril 2009).

## Amaury de Sèze Président du Conseil d'Administration

Sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a fixé à **700 000 €** la rémunération annuelle du Président du Conseil d'Administration étant précisé que cette rémunération ne comporte pas d'options d'achat ou de souscription d'actions, mais sera assortie d'une part variable dont les critères seront définis et appréciés au regard du fonctionnement de la nouvelle gouvernance.

Le Conseil a également décidé que la Société mettra à la disposition du Président un **véhicule de fonction, avec chauffeur**.

## Le Conseil d'Administration

**René Brillet ancien DG Carrefour** détient 270 250 actions à titre personnel, **Amaury de Sèze** 12 500 actions, les autres administrateurs 1000 actions. Le conseil d'administration s'est réuni 14 fois en 2009.

### *Jetons de présence alloués aux Membres du Conseil d'Administration de la Société*

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2008 a fixé à 900 000 € le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a décidé de répartir lesdits jetons de présence annuellement de la manière suivante :

|                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| - Président du Conseil d'Administration :                  | 10 000 € |
| - Vice Président du Conseil d'Administration :             | 10 000 € |
| - Président du Comité des comptes et du contrôle interne : | 10 000 € |
| - Président du Comité des Rémunérations :                  | 10 000 € |
| - Président du Comité Stratégie :                          | 10 000 € |
| - Membre d'un Comité (un ou plus) :                        | 10 000 € |
| - Membres du Conseil d'Administration :                    | 55 000 € |

étant précisé que :

- o les 10 000 € liés à l'appartenance à un ou plusieurs Comités sont fonction de l'assiduité du membre du Comité aux séances de celui-ci (ceux-ci),
- o les 55 000 € liés à l'appartenance au Conseil sont composés d'une part fixe de 40 000 € et d'une part variable de 15 000 € fonction de l'assiduité du membre du Conseil aux séances de celui-ci.

Le montant des jetons de présence est versé une fois par an au mois de juillet.

Ainsi, pour la période comprise entre juillet 2008 et juillet 2009, les Administrateurs ont perçu les jetons de présence suivants :

|                          |   |             |
|--------------------------|---|-------------|
| Amaury de Sèze           | : | 85 000,00 € |
| Jean-Martin Folz         | : | 84 062,50 € |
| Anne-Claire Taittinger   | : | 74 062,50 € |
| José Luis Leal Maldonado | : | 37 500,00 € |
| René Abate               | : | 64 062,50 € |
| René Brillet             | : | 74 062,50 € |
| Lars Olofsson            | : | 14 687,50 € |
| Thierry Breton           | : | 52 187,50 € |
| Sébastien Bazin          | : | 74 062,50 € |
| Nicolas Bazire           | : | 65 000,00 € |
| Bernard Arnault          | : | 55 625,00 € |
| Charles Edelstenne       | : | 52 187,50 € |
| Jean-Laurent Bonnafé     | : | 50 312,50 € |



### Lars Olofsson Directeur général

Lars Olofsson  
bénéficie:

Par décision de  
l'Assemblée Gé-  
nérale du 28  
juillet 2008, la  
Société a adopté  
la forme de so-  
ciété anonyme à  
Conseil d'Admi-  
nistration,

les fonctions de  
Président et de  
Directeur Gén-  
éral étant  
dissociées.

☞ D'une rémunération fixe annuelle de **1.350.000 euros bruts** (un million trois cent cinquante mille euros bruts),

☞ D'une **rémunération variable** basée sur l'atteinte d'objectifs qui pourra atteindre 100% de la rémunération fixe si les objectifs de performance sont réalisés, et davantage en cas de dépassement avec un butoir à 200%. Cette performance est appréciée pour 70% en fonction d'objectifs économiques (chiffre d'affaires hors carburant, Ebit hors éléments exceptionnels, cash flow libre et parts de marché) et pour 30% en fonction d'objectifs individuels définis par le Conseil d'Administration.

Au titre de 2009, il lui a été attribué :

☞ **130.000** (cent trente mille) options d'achat d'actions moyennant un prix d'exercice de 33,70 € par option,

☞ **65.000** (soixante cinq mille) actions de performance au maximum - 32 500 cible (trente deux mille cinq cent cible).

☞ Lars Olofsson bénéficie d'une **clause de départ** dont les dispositions sont les suivantes : une indemnité transactionnelle (« l'Indemnité ») dont le montant sera égal à **deux ans (24 mois) de rémunération** si la fin du mandat intervient à compter du 1er janvier 2010

☞ Dans le cas où la cessation du mandat (hors démission, mise ou départ à la retraite ou cas de force majeure et sauf pour faute grave ou lourde), interviendrait dans un délai de 12 mois suivant un changement de contrôle du Groupe Carrefour, la condition de présence nécessaire à l'acquisition des actions gratuites attribuées le 13 janvier 2009 serait réputée levée, et le montant de l'Indemnité de rupture mentionnée au paragraphe ci-dessus serait de **2 ans (24 mois)**, quand bien même la fin du mandat interviendrait avant le 1er janvier 2010.

☞ Le Conseil d'Administration réuni le 13 janvier 2009 a attribué à Lars Olofsson **100 000 actions** soumises à condition de présence pendant une période de 2 ans, au regard des avantages auxquels ce dernier a renoncé en rejoignant le Groupe Carrefour.

☞ Lars Olofsson bénéficie enfin, soit d'une prise en charge par Carrefour du loyer et des charges de **son logement personnel** à hauteur d'un montant maximum annuel de **100.000 euros bruts**, soit d'une allocation logement d'un montant annuel de 100.000 euros bruts versée en douze mensualités, **d'une voiture avec chauffeur et d'outils informatiques et de communication**, (ordinateur portable, agenda électronique, téléphone mobile, etc...).

☞ Lars Olofsson est bénéficiaire potentiel d'un **régime de retraite complémentaire**



Le 1<sup>ER</sup> mai 2010

# CONSTRUISONS NOTRE AVENIR AUTREMENT



# L'Hyper !

